

adopté

## SÉNAT

le 4 nov. 1975.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise concernant l'assistance administrative mutuelle en matière de douane, signée à Paris le 12 février 1974.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise

Voir les numéros :

Sénat : 444 (1974-1975) et 16 (1975-1976).

concernant l'assistance administrative mutuelle en matière de douane, signée à Paris le 12 février 1974, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 4 novembre 1975.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir le document annexé au n° 444 (1974-1975) Sénat.